

## Notes à l'attention de l'enseignant du cycle 3

Fiches pédagogiques IDE 2018 :

Les droits de l'enfant et les changements climatiques

### Introduction

Les changements climatiques sont scientifiquement avérés. De 1864 à 2016, la hausse moyenne de la température est de **1.8°C en Suisse**, contre 0.85% à l'échelle mondiale. La cause principale est le dégagement de **gaz à effet de serre** (GES) provenant en Suisse des transports (32%), de l'industrie (20%), des ménages (18%), de l'agriculture (14%) et des déchets (8%). Ces transformations persisteront pendant des siècles, même si une **atténuation**, visant à équilibrer les GES produits et leur absorption, se fait au niveau international. Une compréhension des impacts au niveau local permet de prendre des mesures **d'adaptation** visant à limiter les coûts pour prévenir et minimiser les dommages à venir. Même si l'atténuation mondiale entre l'émission et l'absorption des GES est réduite à zéro, la température sur notre planète va dans le meilleur des cas, augmenter de 2 à 3°C. La Suisse s'est engagée lors de la Cop21 en 2015 à Paris, à réduire de 50% ses GES d'ici 2030.

Les **incidences** en Suisse s'orientent autour d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de **chaleurs** et de **sécheresse** en été, ainsi que de fortes **précipitations**, ce qui aura pour conséquence une modification irréversible des paysages et des écosystèmes. La Suisse bénéficie d'excellentes conditions intellectuelles, économiques et techniques permettant de s'adapter et d'innover dans l'intérêt d'un **développement économique local et mondial durable** pouvant contribuer à sa prospérité. Les pays les plus touchés n'ont pas les ressources pour mettre en œuvre un développement à faible intensité carbone, ils ont besoin de l'aide des pays industrialisés, avec un effet indirect sur la **migration**<sup>1</sup>.

Les plans d'actions peuvent être divisés en deux groupes

Objectifs suisses globaux pour 2030	ATTÉNUATION réduction des gaz à effet de serre de 50%			ADAPTATION anticiper et gérer les effets du changement climatiques localement		
DOMAINES  Axes stratégiques	<p><b>BÂTIMENTS</b> Bien isoler pour réduire le chauffage en hiver et garder la fraîcheur en été.</p> <p>Remplacer les chauffages au mazout et au gaz par des pompes à chaleur,</p>	<p><b>MOBILITÉ</b> Opter pour la marche à pied, le vélo ou les transports publics.</p> <p>Aménagements urbains de proximité (loisirs, travail, magasins, etc.).</p> <p>Opter pour un</p>	<p><b>CONSOMMATION</b> Lutter contre le gaspillage.</p> <p>Limiter notre consommation globale (sans plastique, local et de saison) et diminuer notre consommation de viande.</p> <p>Recycler nos</p>	<p><b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b> Aménager des zones boisées et des plans d'eau pour réduire les îlots de chaleur.</p>	<p><b>SANTÉ</b> Apprendre les bons gestes en cas de fortes chaleurs.</p> <p>S'informer et se prémunir contre les maladies (ex :</p>	<p><b>BIODIVERSITÉ</b> Economiser l'eau.</p> <p>Protéger les forêts, la biodiversité et l'agriculture.</p>

<sup>1</sup> Aline Delay

	installations solaires, etc.	véhicule peu énergivore.  Eviter les trajets en avion pour des vacances de courte durée.	déchets. Réparer plutôt que jeter.  Opter pour des appareils peu énergivores et non obsolètes.		Tiques, pollution de l'air)	
--	------------------------------	--	---	--	-----------------------------	--

## Activité 1

- Expliquer aux élèves pour introduire l'activité que :

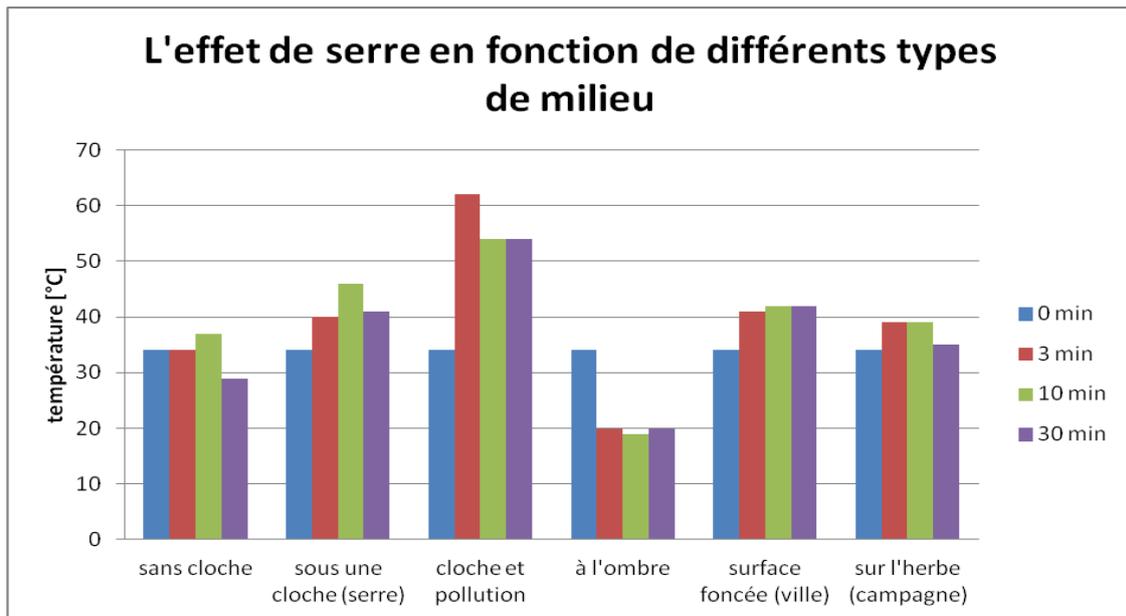
L'atmosphère est constituée de gaz qui agissent comme une serre. Sans ces gaz à effet de serre (GES), la température sur Terre serait d'environ -15°C. Ces GES sont donc essentiels à la vie, car ils capturent 95% des rayons infrarouges qui chauffent notre planète en plus des rayons solaires. Sur Terre, les GES sont issus en partie des animaux ou des éruptions volcaniques, tandis que les plantes ou les océans les absorbent. Cet équilibre naturel est aujourd'hui menacé entre autres par l'activité humaine qui produit plus de GES que la Terre n'est capable d'en absorber. Le gaz carbonique, un GES, dégagé par les voitures ou les incendies de forêt, s'agglutine dans l'atmosphère et accroît la rétention des infrarouges qui a pour effet d'augmenter la température sur Terre.

- Exemple d'expérience

- Poser au soleil :
  - Un thermomètre non-recouvert d'un récipient en verre
  - Un thermomètre recouvert d'un récipient en verre
  - Un thermomètre recouvert d'un récipient en verre sous lequel l'enseignant brûle un bout de papier.
  - Un thermomètre recouvert d'un récipient en verre à l'ombre
- Relever les températures au départ et après 0-3-10-30 minutes.

Voici les résultats obtenus lors du test de l'expérience et des idées amenées par des élèves de 11H :

température [T°C]	sans cloche	sous une cloche (serre)	cloche et pollution	à l'ombre	surface foncée (ville)	sur l'herbe (campagne)
0 min	34	34	34	34	34	34
3 min	34	40	62	20	41	39
10 min	37	46	54	19	42	39
30 min	29	41	54	20	42	35



- Les fortes précipitations sont la conséquence d'un phénomène très complexe, qui peut être résumé ainsi : Avec le réchauffement des océans, l'évaporation de l'eau devient plus intense. En arrivant sur les terres, ces masses humides se transforment en pluie.

## Activité 2

- L'enseignant répertorie les besoins énoncés par les élèves par thèmes :
  - Santé :
    1. accès à l'eau potable
    2. accès à de la nourriture
    3. accès à un logement
    4. accès aux soins
  - Education
  - Loisirs et jeux
  - Environnement
  - Migration

L'enseignant fait remarquer que les besoins tant en Suisse qu'à l'étranger lors de sécheresse ou d'inondations, sont les mêmes, mais que les moyens économiques, environnementaux et sociaux vont influencer le pouvoir d'adaptation aux catastrophes naturelles engendrées par les changements climatiques. Sur le long terme, les habitants des pays en voie de développement n'ont, dans certains cas, pas d'autre choix que de migrer.

- L'enseignant répertorie les droits choisis par les élèves et lance un petit débat :

Il s'agit de droits dont les élèves bénéficient (résidents et migrants) et qui sont mis à risque par les changements climatiques :

- article 24 : droit à la santé.

- article 31 : droit aux loisirs : les journées de canicule ou lorsque les taux de particules fines dans l'air sont trop hauts, les enfants ne peuvent pas aller dehors jouer ou faire du sport.
- article 28 : droit à l'éducation : les journées de canicule ou lorsque les taux de particules fines dans l'air sont trop hauts, les enfants, surtout ceux avec des vulnérabilités respiratoires, peuvent être dans l'impossibilité de se déplacer à l'école.

### Les droits des migrants

Souligner l'interdépendance des droits de l'enfant qui fait que tous les droits sont touchés, particulièrement dans des situations de migration. On parle du « *droit à la vie, survie et développement, droit à l'alimentation, droit à un niveau de santé le plus haut possible, droit à un logement approprié, droit à l'eau, droit à l'éducation* »<sup>2</sup>, droits à la participation, droits aux loisirs, etc.

- Article 22 : enfant réfugié : Une protection spéciale est accordée à l'enfant réfugié ou qui cherche à obtenir le statut de réfugié. L'Etat a l'obligation de collaborer avec les organisations compétentes ayant pour mandat d'assurer cette protection.
- Article 7 : nom et nationalité : l'enfant a le droit à un nom dès la naissance. Il a également le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, de connaître ses parents et d'être élevé par eux.
- Article 16 : Protection de la vie privée : l'enfant a le droit d'être protégé contre toute immixtion dans sa vie privée. Sa famille, son domicile et sa correspondance, et contre les atteintes illégales à son honneur.

### Complément

Les menaces de l'environnement sur les enfants sont les mêmes que celles pour les adultes. Toutefois, les enfants sont plus vulnérables physiquement et socialement, à cause de leur taille, le développement de leurs organes, leur rythme métabolique, leur comportement, leur curiosité, leur savoir en devenir ainsi que leur place dans la société<sup>3</sup>. De même, ce sont eux qui devront vivre avec les conséquences des changements climatiques qui vont en augmentant.

Les problématiques dues aux changements climatiques ont été perçues dans un premier temps comme écologiques et économiques, avec peu d'implications sociales et de conséquences sur les droits humains en particulier les droits de l'enfant.

Toutefois, « *le tiers de la population mondiale est constitué d'enfants et d'adolescents et la protection de leurs droits et la protection de l'environnement sont deux concepts inextricablement liés. Un environnement sûr et sain est fondamental pour les droits humains et le développement mental, physique et spirituel des enfants du monde.* »<sup>4</sup>

La CDE est la convention internationale ratifiée par le plus grand nombre de pays. Elle est aussi le premier traité international qui fait explicitement référence à l'environnement (art.

---

<sup>2</sup>P. Riva-Gapany (2011), [Changement climatique: impacts sur les enfants et leurs droits](#) (2011), Institut international des droits de l'enfant et Institut universitaire Kurt Bösch, p. 10

<sup>3</sup> P. Kirchsclaeger (2011), *op. cit.*, p. 83.

<sup>4</sup> D. Goodman (2011), *op. cit.*, p. 21

24 et 29)<sup>5</sup>. Ceci souligne l'importance qu'à l'environnement sur la mise en œuvre des droits de l'enfant.

Les changements climatiques touchent directement ou indirectement tous les droits de l'enfant. « **L'indivisibilité, l'interdépendance et la réciprocité des droits humains** sont clairement démontrés dans l'impact des changements climatiques sur la vie et les droits des enfants. »<sup>6</sup>

### Activité 3

- L'enseignant répertorie les droits choisis par les élèves et lance un petit débat autour de chacun.

Souligner que les droits participatifs sont désormais employés. Il s'agit de droits dont les élèves bénéficient et qui leur permettent d'agir sur la situation. En étant informé, les élèves peuvent se regrouper et réfléchir sur des pistes de solutions, qui peuvent être exprimées et qui doivent être prises en compte par les adultes lors de la prise de décision.

- article 17 : Accès à une information appropriée : souligner que durant ces trois activités, les enfants ont appris des choses sur l'environnement et que cela est un des droits dont ils peuvent bénéficier. Ces informations leur ont été données par l'enseignant d'une manière qu'ils peuvent comprendre.
- article 12 : droit à son opinion : L'enfant a le droit, dans toute question ou procédure le concernant, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération. Les changements climatiques les concernent car ils ont une incidence sur eux
- article 13 : Liberté d'expression : L'enfant a le droit d'exprimer ses vues, d'obtenir des informations et de faire connaître des idées et des informations.
- Article 15 : Liberté d'association : Les enfants ont le droit de se réunir et se regrouper pour défendre le projet ou les idées qu'ils veulent mettre en avant.
- article 29 : Tout enfant a le droit à une éducation visant à développer ses capacités ; à lui apprendre à assumer ses responsabilités dans une société libre et **à respecter le milieu naturel qui l'entoure.**

#### Complément

Les enfants ont une plus grande capacité d'adaptation aux changements. Leur liberté de pensée, non entravée par des idées établies et des schémas de pensée fermés, leur donne la possibilité d'aller vers l'inconnu et d'oser des solutions innovantes<sup>7</sup>.

Les droits de l'enfant offrent des pistes de solutions face à cette situation. A travers leurs droits participatifs, les enfants peuvent donner voix à leurs craintes mais aussi leurs espoirs et à leur vision du futur qui peut différer de celle prévalent aujourd'hui. Dûment informés et éduqués sur les origines, les symptômes, les risques et les conséquences des changements climatiques, les enfants participent à la recherche de solutions, tout comme à la prise de décisions politiques dans ce domaine et leurs opinions doivent être

---

<sup>5</sup> S. Caballero (2011), *op. cit.*, p. 42

<sup>6</sup> S. Caballero (2011), *op. cit.*, p. 39

<sup>7</sup> P. Riva Gapany (2011), *op. cit.*, p. 11

prises en compte. Des espaces participatifs dans ce sens doivent être créés<sup>8</sup>. Comme tout citoyen, les enfants doivent avoir la possibilité de promouvoir leurs intérêts<sup>9</sup>.

Grâce à la CDE, les enfants sont acteurs de leurs droits et non plus des victimes des changements climatiques.

L'éducation aux droits de l'enfant a un rôle fondamental à jouer « *pour enseigner aux enfants à agir et défendre leurs droits et les droits des autres, y compris les droits liés à un environnement propre* »<sup>10</sup>.

L'éducation aux droits humains est un outil citoyen qui permet la recherche de solutions adaptées et la formation des futurs citoyens aux instruments démocratiques à leur disposition dans un domaine qui les touchent d'une manière différente que les adultes. Un outil qui leur permet entre autres d'avoir un sentiment d'appartenance et un plus grand engagement sur le comment construire un monde meilleur et durable que se soit comme enfants ou comme futurs adultes<sup>11</sup>.

## Activité 4

- En prenant connaissance de ses droits et des enjeux globaux en lien avec les changements climatiques, les élèves vont, sans être influencés par les idées des adultes, pouvoir mettre en œuvre un projet.

Pour y arriver, un changement de mentalité doit s'opérer tant au niveau :

➤ personnel :

1. réfléchir à son rapport à la consommation,
2. à la gestion des ressources,
3. à l'impact de ses choix au quotidien sur son environnement local et international,

➤ que sociétal :

1. Quels sont ses marges de manœuvre,
2. Qu'est-ce qu'il peut faire au niveau individuel pour le bien de tous.

- Pour la liste des droits de l'enfant impliqués, voir les activités précédentes.

## Prolongements possibles :

- Développer des actions pour l'école, la ville, le canton, le pays ou à l'échelle mondiale – exemple action en Colombie ([anglais](#)).
- Jouer à « L'eau, plus qu'un jeu »
- Explor'air
- Maison interactive
- L'or bleu (Kit EDD)
- Kit pédagogique sur les changements climatiques

---

<sup>8</sup> P. Kirchsclaeger (2011), *op. cit.*, p. 85-87.

<sup>9</sup> P. Kirchsclaeger (2011), *op. cit.*, p. 73.

<sup>10</sup> P. Kirchsclaeger (2011), *op. cit.*, p. 73.

<sup>11</sup> P. Kirchsclaeger (2011), *op. cit.*, p. 84.

- Le climat, ma planète et moi
- Sans toit ni loi. Des images pour aborder en classe le thème des migrations environnementales